

Livret d'accueil à l'école élémentaire de Thiberville

Année scolaire 2023-2024



Bienvenue à l'école élémentaire publique de Thiberville !

Adresse : Place des écoles

27230 THIBERVILLE

Téléphone : 02.32.46.81.45

Mail : 0271411m@ac-normandie.fr

Le mot de la directrice

Votre enfant entre à l'école élémentaire de Thiberville.

Cette rentrée marque un bouleversement dans sa vie d'enfant, séparation avec les camarades de l'école précédente, se faire de nouveaux copains... C'est aussi une nouvelle étape dans son parcours scolaire, qui sera marquée par de nombreux changements, à commencer par l'établissement scolaire et la nouvelle enseignante.

Ce livret vous apportera quelques informations et conseils pour l'aider à passer ce cap en douceur et bien l'accompagner.

Bien cordialement,

Virginie Forest, directrice.

Quelques renseignements sur l'école élémentaire

Votre enfant entre à l'école élémentaire de Thiberville.

La scolarité en élémentaire dure 5 ans, du cycle 2 (CP, CE1, CE2) au cycle 3 (CM1, CM2).

Rythme scolaire et horaires

Garderie du matin
7h00 - 8h35

Accueil
8h35 - 8h45

Temps d'enseignement
comprenant un temps
de récréation
8h45 - 12h00

Pause déjeuner
12h00 - 13h20
Cantine ou
Retour à la maison

Accueil
13h20 - 13h30

Temps d'enseignement
comprenant un temps
de récréation
13h30 - 16h15

Garderie du soir
16h15 - 18h30

Enseignements répartis sur 4 jours :

lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les temps périscolaires

facultatifs

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant :

- à la cantine (inscription mairie [02 32 46 80 39](tel:0232468039))
- aux accueils périscolaires (inscription auprès de la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge, via la plateforme internet)
garderie du matin dès 7h,
garderie du soir jusqu' à 18h30,
aux mercredis récréatifs

<https://www.cc-acvi.com/vivre-et-habiter/famille/enfance-3-11-ans/comment-sinscrire-aux-activites-de-loisirs/>

Pour plus d'informations,

contactez le service Enfance au [02 32 46 70 34](tel:0232467034) / [06 69 40 40 70](tel:0669404070) .

Le calendrier scolaire 2023 – 2024

Rentrée des classes	Reprise des cours : lundi 4 septembre 2023
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : vendredi 20 octobre 2023 Reprise des cours : lundi 6 novembre 2023
Vacances de Noël	Fin des cours : vendredi 22 décembre 2023 Reprise des cours : lundi 8 janvier 2024
Vacances d'hiver	Fin des cours : vendredi 23 février 2024 Reprise des cours : lundi 11 mars 2024
Vacances de printemps	Fin des cours : vendredi 19 avril 2024 Reprise des cours : lundi 6 mai 2024
Pont de l'Ascension	Férié: jeudi 9 mai 2024 Vaqué: vendredi 10 mai 2024
Vacances d'été	Fin des cours : vendredi 5 juillet 2024

Fin des cours = Le départ en vacances a lieu après la classe.

 Les horaires indiqués peuvent être quelque peu modifiés en fonction du protocole sanitaire en vigueur.

Entrée / sortie de l'école

Le matin entre 8h35 et 8h45, la famille amène l'enfant au portail de l'école.

De même, l'après-midi, si l'élève ne mange pas à la cantine, le retour se fait de 13h20 à 13h30, au portail de l'école.

Un adulte sera présent pour accueillir votre enfant.

Aux heures de sortie de classe, l'enseignante accompagne les enfants jusqu'à la grille.

Règlement

Un règlement intérieur existe. Il sera revoté lors du premier conseil d'école, fin octobre, et distribué alors. Il devra être signé et respecté par tous.

Attestation d'assurance

Votre enfant doit obligatoirement être assuré dans le cadre scolaire. Cette assurance doit couvrir les dommages que votre enfant peut provoquer à autrui (**Responsabilité civile**) ainsi que ceux qu'il peut subir lui-même (**Individuelle accident**).

En outre, tout enfant non assuré ne pourra, en aucun cas, participer aux sorties extérieures à l'école, qu'elles soient régulières ou occasionnelles.

Je vous remercie donc de bien vouloir me faire parvenir pour la rentrée scolaire l'attestation, prouvant que votre enfant est bien assuré.

Le cahier de liaison

Ce cahier est un outil de communication entre la famille de l'enfant et l'école. Vous y trouverez des informations concernant le fonctionnement de l'école et le fonctionnement de la classe. Ce cahier servira aussi pour toute correspondance entre les parents et l'enseignant.

Ce cahier doit toujours se trouver dans le cartable de votre enfant.

Merci de le consulter chaque soir et de dater et signer tous les documents dès que vous les aurez lus, et ce, même si la mention « signature des parents » est absente.

Quelques points essentiels :

- LE GOUTER : Il est interdit sur le temps scolaire, que ce soit le matin ou l'après-midi.

- RETARDS : Toute arrivée tardive perturbe la classe et l'enfant. A partir de 8h45, le portail de l'école est fermé à clef. L'obligation scolaire inclut le respect des horaires.

Remarque : Si vous devez entrer dans l'établissement pour déposer ou récupérer votre enfant sur le temps scolaire, alors que le portail est fermé à clé, vous devez sonner à la porte d'entrée des loisirs. Le personnel de cantine vous ouvrira et vous devrez accompagner ou récupérer votre enfant dans sa classe.

- ABSENCES : L'école est obligatoire, tous les jours. Toute absence doit être prévenue et justifiée. Au-delà de 4 demi-journées d'absences non justifiées, l'école est tenue de faire un signalement auprès des autorités compétentes.

Toute absence doit être justifiée par écrit pour préciser le motif de cette absence.
(Billet d'absence rose en fin du cahier de liaison).

Il s'agit d'assurer la sécurité de votre enfant, en vérifiant que tous les enfants ayant quitté leur domicile sont bien arrivés à l'école.

<p><i>Billet d'absence</i></p> <p>L'élève:.....</p> <p>a été absent du ou</p> <p>Motif :</p> <p>.....</p> <p>Visa de l'enseignant: </p> <p>.....</p>	<p><i>Billet d'absence</i> </p> <p>Veillez excuser l'absence de l'élève</p> <p>.....</p> <p>du / /</p> <p>au / /</p> <p>pour la raison suivante :</p> <p>.....</p> <p>Signature des parents ou du représentant légal:</p> <p>.....</p>
---	---

Si l'absence est prévisible, prévenir l'enseignant le plus tôt possible en complétant un billet d'absence.

Si l'absence n'est pas prévisible, appeler l'école au 02 32 46 81 45 avant 8h45 pour informer les enseignants de la durée et du motif de l'absence de l'enfant. Si personne ne décroche, merci de laisser un message sur le répondeur qui est consulté régulièrement au cours de la journée.



Voici les enseignantes de l'école élémentaire :

Mme Simon – Delogé, CP



Mme Ramaromanda, CE1



Mme Paton, CE2



Mme Forest, CM1



Mme Cantayre, CM2



Enseignante ULIS



Rentrée des classes : lundi 4 septembre 2023

Bonnes vacances à tous ...